



# L'accueil des tout-petits à Pont de Claix

de la naissance à l'entrée en école maternelle

**Service Petite Enfance**

Tél. : 04 76 29 80 24

[www.ville-pontdeclaix.fr](http://www.ville-pontdeclaix.fr)



# SOMMAIRE



|  |    |
|--|----|
| L'ACCUEIL COLLECTIF.....                                       | 4  |
| L'ACCUEIL INDIVIDUEL.....                                      | 6  |
| POUR VOUS CONSEILLER ET<br>VOUS ACCOMPAGNER.....               | 7  |
| LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR POUR<br>LES ACCUEILS MUNICIPALS..... | 9  |
| LES LIENS UTILES.....  | 12 |

**Confier son enfant de moins de 4 ans** est une étape importante pour les parents, qu'il faut anticiper dès les premiers mois de grossesse ou dès votre arrivée dans la commune.

Afin de vous permettre de concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle, la ville de Pont de Claix vous propose plusieurs formules d'accueil, à l'année ou ponctuel : en crèche familiale (chez une assistante maternelle employée par la mairie\*), en accueil collectif dans un établissement public (crèche collective ou multi-accueil); ou au domicile d'une assistante maternelle indépendante\*.

**Les crèches collective et familiale Françoise Dolto et les multi-accueils Jean Moulin et Irène Joliot Curie**, accueillent votre enfant en fonction de vos besoins :

- en accueil régulier avec un contrat d'engagement fixant les jours et horaires
- en accueil occasionnel : ponctuel et sur réservation

**Le relais assistantes maternelles (RAM)** de la ville est un lieu de rencontre, d'échange, d'information et d'accueil pour les parents et les assistantes maternelles indépendantes.

\* agréées par le Conseil général

# L'ACCUEIL COLLECTIF

Chaque structure dispose d'un personnel qualifié, encadré par une directrice. Les équipes sont composées de professionnelles aux compétences complémentaires : puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, infirmière, auxiliaire de puériculture, agent social, CAP petite enfance, assistantes maternelles agréées... Les professionnelles veillent à créer un environnement sécurisant qui permet à votre enfant de s'épanouir, de gagner en autonomie, d'expérimenter et développer sa créativité. Des activités sont réalisées dans le cadre d'un projet éducatif et pédagogique (atelier musical, art plastique, comptine, spectacle, motricité...) qui respecte les besoins et le rythme spécifique de chaque enfant. Un échange régulier des parents avec les équipes est nécessaire.

L'accueil des enfants se déroule dans des lieux de vie adaptés, dotés de matériel pédagogique choisi par les professionnelles. Les repas sont réalisés dans les structures avec une attention particulière portée sur la qualité des produits. La poursuite de l'allaitement maternel est possible dans certains lieux d'accueil et un protocole de référence a été élaboré.



## Les multi-accueils

Structure adaptée pour un accueil à **temps partiel**, pour l'accueil des enfants même scolarisés (les mercredis et pendant les vacances scolaires).

### *Multi-accueil Jean Moulin*

7 rue du Docteur Valois - Tél. : 04 76 29 86 80

- Capacité d'accueil : 35 enfants (28 en journée continue)
- Temps d'accueil : du lundi au vendredi, entre 7h30 et 18h30
- Accueil régulier à temps partiel, en contrat d'accueil régulier
- Accueil occasionnel sur réservation jusqu'à 1 jour ½ par semaine ou 2 demi-journées

### *Multi-accueil Irène Joliot Curie*

27 avenue Antoine Girard - Tél. : 04 76 29 86 30

- Capacité d'accueil : 21 enfants (14 en journée continue)
- Temps d'accueil : du lundi au vendredi, entre 8h et 18h
- Accueil régulier à temps partiel, en contrat d'accueil régulier
- Accueil occasionnel sur réservation jusqu'à 1 jour ½ par semaine ou 2 demi-journées

## La crèche collective

Structure privilégiant les accueils à **temps complets**

### *Crèche Collective Françoise Dolto*

10 rue Mozart - Tél. 04 76 29 80 64

- Capacité d'accueil : 33 enfants
- Temps d'accueil : du lundi au vendredi, entre 7h30 et 18h30
- Accueil régulier à temps plein ou à temps partiel



## La crèche familiale

L'accueil des enfants se fait **au domicile d'une assistante maternelle employée par la commune** et encadrée par la directrice de la crèche. Les enfants participent à **des temps collectifs** animés par une éducatrice de jeunes enfants dans les équipements municipaux. Les repas sont préparés par l'assistante maternelle qui veille à la qualité des produits et à l'équilibre alimentaire. Leur domicile est sécurisé, des jeux adaptés sont proposés.

### *Crèche Familiale Françoise Dolto*

10 rue Mozart - Tél. 04 76 29 80 64

- Capacité d'accueil : 30 enfants
- Temps d'accueil : du lundi au vendredi, entre 7h et 19h
- Accueil régulier à temps plein ou à temps partiel

## Les assistantes maternelles Indépendantes

L'accueil des enfants se fait au domicile d'une **assistante maternelle indépendante**, rémunérée directement par les parents employeurs. Un contrat de travail indique les modalités dans lesquelles s'exercera la garde (durée, horaires, tarifs horaires, repas fournis par les parents ou préparés par l'assistante maternelle, etc.). Les parents peuvent bénéficier d'une prestation financière versée par la CAF. Les assistantes maternelles indépendantes peuvent accueillir à leur domicile un nombre d'enfant déterminé par l'accrément accordé par la PMI. Elles bénéficient du service du RAM, assuré par une animatrice éducatrice de jeunes enfants.

### Coût et prestations :

- Le salaire minimal des assistantes maternelles est un fixe indexé sur le SMIC, aux quels se rajoutent les congés payés et certaines indemnités.
- Suivant la convention collective des assistants maternels du particulier employeur, les professionnelles bénéficient des indemnités d'entretien journalières payées par les parents employeurs et d'indemnités de repas si elles le fournissent.
- Pour que les parents bénéficient du « complément de libre choix de mode de garde » de la CAF (Caisse des allocations familiales)/MSA (Mutuelle sociale agricole), le salaire de l'assistante maternelle ne doit pas dépasser un montant de 5 fois le SMIC horaire par jour et par enfant.

Pour plus d'information sur vos droits et prestations, vous pouvez vous adresser à l'animatrice du RAM ou directement à la CAF/MSA.

## Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

L'animatrice du RAM, recrutée par la ville **vous accompagne** tout au long de votre recherche, vous transmet les listes d'assistantes maternelles disponibles, vous conseille et vous aide dans vos démarches administratives. Elle propose aux assistantes maternelles et aux enfants des temps collectifs (motricité, arts plastiques, éveil musical, contes et comptines, spectacles petite enfance ...). Des rencontres sont proposées aux parents et aux assistantes maternelles, occasion d'échanger autour de thématiques concernant l'accueil au quotidien et l'éducation des jeunes enfants.

### RAM

Ronde des Couleurs - 11 rue Mozart - Tél. : 04 76 29 80 16

- Permanences sur rendez-vous :  
lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h,  
jeudi de 14h à 19h, vendredi de 13h à 17h
- Temps collectifs : mercredi et vendredi de 9h à 11h.



## Lieu d'accueil enfants-parents " la Capucine "

La Capucine est un lieu de détente, d'écoute, de discussion et d'échanges, de jeu entre enfants (de la naissance à 4 ans, 6 ans pendant les vacances scolaires) et parents, grands-parents qui accompagnent l'enfant, ou futurs parents. L'accueil est réalisé dans la convivialité, le respect et l'anonymat et animé par des professionnels de la petite enfance et une psychologue.

### *La Capucine*

La Ronde des Couleurs - 11 rue Mozart - Tél. : 04 76 29 80 24

Ouvert tous les mardis de 8h30 à 11h15, accès libre et gratuit

## La Protection Maternelle et Infantile (PMI) service du Conseil général

Outil de santé publique, la PMI dispense gratuitement aux futures mères et aux enfants de moins de 6 ans des soins médicaux de prévention. L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une sage-femme, de puéricultrices et de médecins.

### *PMI*

Centre social Irène Joliot-Curie - 27 avenue Antoine Girard  
Tél. : 04 76 29 80 20 ou 86 40



# LES DÉMARCHES A ACCOMPLIR POUR LES CRÈCHES ET MULTI-ACCUEILS



## Qui peut s'inscrire ?

L'accueil est réservé aux parents qui habitent Pont de Claix ou sont contribuables sur la commune.

Les structures accueillent des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans (de 4 à 6 ans : accueil les mercredis et petites vacances et pour des situations particulières).

## Où se renseigner et s'inscrire ?

Vous pouvez vous rendre dans l'un des quatre équipements petite enfance ainsi qu'à la Ronde des Couleurs\* pour établir vos souhaits pour la structure de votre choix. Toutefois votre demande sera étudiée en fonction des disponibilités dans l'ensemble des structures.

### Pour l'accueil régulier :

La commission d'admission, présidée par la conseillère municipale déléguée à la petite enfance, se réunit une fois par an, au mois de mai.

Elle étudie les demandes et attribue les places vacantes en fonction :

- de l'ancienneté de la pré-inscription (pensez à la faire au plus tôt),
- de la date d'entrée et du temps d'accueil souhaités par les parents,
- de la situation des parents (emploi, recherche d'emploi, stage, formation professionnelle, études ...),
- des places disponibles dans les structures.

Des admissions en cours d'année sont possibles, attribuées selon l'ancienneté sur la liste de préinscription.

\* au service petite enfance - Tél. : 04 76 29 80 24

## Pour l'accueil occasionnel :

Les admissions se font tout au long de l'année selon l'ancienneté sur la liste de préinscription et ne nécessitent pas un examen en commission. Les réservations se font soit mensuellement, soit au dernier moment selon les places disponibles.

## Comment préparer l'entrée de votre enfant ?

Un dossier d'admission est constitué avec le responsable de l'établissement. Pour l'accueil régulier, un contrat est signé entre la famille et la structure, fixant notamment les jours et heures de présence de l'enfant. Les contrats peuvent aller de 3 mois à 12 mois renouvelables. À cette occasion, le livret d'accueil de la structure et le règlement de fonctionnement vous sont remis.

L'admission est définitive lorsque le dossier administratif et médical est complet. Un médecin doit attester que l'état de santé de votre enfant est compatible avec la vie en collectivité et que les vaccinations sont à jour.

## Quelle tarification ?

La ville de Pont de Claix a passé une convention avec la CAF pour appliquer un tarif national qui tient compte des ressources des parents et de la composition de la famille. Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt (50% de la dépense, dans la limite de 2 300 € par enfant).





## LIENS UTILES

**[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)** : le centre national "Paje\* emploi" simplifie les formalités administratives des parents qui font garder leurs enfants.

**[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)** : créé par la Caisse nationale des Allocations familiales et ses partenaires nationaux, ce site vous conseille, oriente vos recherches et vous aide à trouver la solution d'accueil que vous souhaitez, et propose un simulateur pour estimer votre prix d'accueil.

\* (Prestation d'accueil du jeune enfant)

[www.ville-pontdeclaix.fr](http://www.ville-pontdeclaix.fr)



**Isère**  
SCHEFFELIERES  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)

